



BELGIQUE-BELGIE
P.P.
7140 MORLANWELZ 1
6/69683
P.912287

Maison de la laïcité
orlanwelz

LE COURRIER LAÏQUE
N°110 décembre 2012



Traditionnel *Repas de fêtes*

Dimanche 16 décembre à 12h00
Réservez dès maintenant

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Notre 10^{ème} soirée Jazz du 16 novembre

Un régal de chants et de musique

Une fois de plus, notre soirée annuelle de jazz a fait salle comble.

Nous avons malheureusement dû refuser du monde ; nous affichions complet une semaine avant cette représentation.

Une telle soirée ne se raconte pas : elle se vit.

Au talent des musiciens du « Quartet Michel Mainil » s'est ajoutée la superbe voix de la chanteuse Lisa Rosillo qui nous a interprété des chansons classiques latino- américaines ou espagnoles transcrites dans un style pur jazz.

Un moment musical plein de charme, de sensibilité et de rythme, de quoi satisfaire les amateurs de jazz les plus exigeants.

Merci encore à ces sympathiques musiciens et rendez-vous l'an prochain pour notre 11^{ème} soirée jazz qui sera, vous n'en doutez pas, de qualité.

Yvan Nicaise



***Dimanche 16 novembre à 12h30
Traditionnel « Repas de fêtes »***



La fin d'année est l'occasion de nous retrouver lors d'un dîner où gastronomie et convivialité font bon ménage.

Les membres du conseil d'administration conjuguent les dispositions culinaires pour vous présenter un menu qui, au dire des participants assidus, est toujours apprécié autant en qualité qu'en quantité.

Outre les activités régulières de notre maison, les repas que nous proposons nous permettent de réaliser un bénéfice indispensable, affecté notamment à l'aménagement et à la rénovation de nos locaux.

Ce « Repas de fêtes » devrait nous permettre de couvrir une partie de l'aménagement d'une salle de l'étage qui sera consacrée à une nouvelle activité que nous vous proposerons très prochainement.

Je vous invite à réserver dès maintenant au 064/ 442326 (Secrétariat – Paola).

Confirmez votre réservation soit par virement au compte IBAN BE76 0682 1971 1895 de la Maison de la Laïcité ASBL (Morlanwelz) en indiquant votre nom, le nombre de personnes soit directement auprès de Paola.

Date limite de réservation : mercredi 12 décembre.

Prix : adulte : 20€ - Enfants jusqu'à 12 ans : 12 €

Nous espérons vous rencontrer nombreux.

**Pour le Conseil d'administration
Yvan Nicaise Président**

Dans ce numéro

Notre soirée Jazz du 16 novembre : un régal de chants et de musiques	p.2
Dimanche 16 novembre à 12h30 : traditionnel « Repas de fêteS »	p.3
Témoignage et réflexions d'un laïque engagé : José Bedeur	p.5
Jeudis 6 et 20 décembre : atelier d'art floral	p.11
Lundis 3 et 17 décembre : atelier d'aquarelles	p.11
Jeudi 13 décembre : cinéma des résistances « Tous au Larzac »	p.12
Le voile : un symbole de 3.000 ans de machisme religieux	p.14
L'économie citoyenne, l'économie autrement...	p.18
Lundis 3 et 10 décembre : cours d'italien	p.18
Laïcité en débat « Non Marc, t'es pas tout seul »	p.19
La loi sur l'euthanasie à 10 ans	p.21
Dimanche 16 décembre à 12h30 : Menu de notre « Repas de fêteS »	p.24

Contact bureau : Paola Esposito - 064/ 44 23 26

Adresse mail : laicite.mlz@skynet.be

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

Compte de la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

IBAN n° BE76 0682 1971 1895

LE COURRIER LAÏQUE

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Témoignage et réflexions d'un laïque engagé : notre ami José Bedeur

Nombre d'entre-nous connaissent José , ce contrebassiste du « quatuor Michel Mainil » que nous écoutons avec plaisir depuis plusieurs années lors des soirées Jazz de notre maison de la Laïcité.

Par contre, peu d'entre-nous connaissent son engagement laïque de tout les jours.

Après avoir lu un texte que José m'avait amicalement fait parvenir, je me suis empressé de lui demander l'autorisation de le porter à votre connaissance, ce qu'il accepta tout en soulignant qu'il ne recherchait aucune gloriole à travers cet écrit d'homme libre.

Je vous livre donc ce texte, résultat de ses réflexions d'homme cherchant, écrit suite à sa participation aux rencontres de la Laïcité du 22 septembre dernier à Bruxelles.

Yvan Nicaise

RIEN N'EST SIMPLE

J'ai 78 ans.



Devenir laïque était somme toute facile pour ma génération qui, dans les années 60, s'est anarchiquement unie pour attaquer l'autoritarisme clérical hautain, le machisme, la peur du sexe, des tabous et des « péchés », changer ce climat délétère dans lequel nous avons été élevés par nos parents, nos « maîtres » d'école et la pression sociale de l'époque.

Sur les Etats dits « socialistes », on n'était pas très sûrs, mais nous savions au moins qu'il nous incombait de **mettre fin** aux chimères catholiques telles que l'immaculée conception,

l'infaillibilité du pape, la sainte trinité, la vente et la vénération des « vrais » fragments de croix et autres saints prépuces, de **mettre au jour** les contradictions de la bible, ce fatras - les autres livres « saints » n'échappent pas à cette qualification - où on peut tout trouver et donc tout justifier, de la cruauté sadique à l'amour le plus excessif, et de **nous insurger** contre l'hypocrisie triomphante avec son curé qui en chaire « de vérité » nous disait pour quel parti voter et vomissait l'école « sans Dieu », et de **dénoncer** la richesse scandaleuse de congrégations osant se revendiquer du pauvre de Nazareth.

Mai 68 fut notre triomphe, notre vitrine et notre perte car nous n'avions (comme actuellement chez les jeunes révoltés où vous savez) aucune structure commune idéale pour remplacer le système vacillant.

Cette introduction pourrait vouloir dire que remplacer le cléricalisme par la laïcité, ce n'est pas gagné d'avance ! Rien n'est simple !

Tout comme les soixante-huitards n'avaient pas prévu la « grande » Europe, la mondialisation capitaliste sauvage, la fin de la croissance, l'individualisme technologique forcené, l'hyper-pollution et l'épuisement des ressources, les laïques belges non plus n'avaient guère prévu que leur « bon » roi en invitant, par l'intermédiaire de son « bon » confrère marocain, nos frères de là-bas à venir chez nous soit étudier soit faire nos sales boulots serait sur la même longueur d'onde que les gentils altruistes favorables, ensuite, au regroupement familial, et que cette salade risquait de nous amener une autre religion au risque de menacer sérieusement nos récents acquis sociaux et humanistes en nous replongeant dans l'obscurantisme, l'arrogance, le fanatisme, les persécutions et les guerres qui ont parsemé pendant des siècles le cheminement tragique de « notre » christianisme.

Je suis de ces laïques qui ont accueilli ces premiers immigrants modestes, souvent hypocritement prudents, religieusement effacés. Aucun problème en vue ! Et il y avait, déjà, les Palestiniens.

Ce n'est certes pas eux, « évolués », brillants, courageux, qui nous auraient mis la puce à l'oreille. Et la 2^e génération d'immigrants s'avéra, à Paris comme à BXL, encore mieux intégrée, même parfois plus que les indigènes souvent blasés et amorphes.

J'en épousai même une, de Sarcelle en banlieue parisienne. Née en France de parents algériens et venant de terminer ses études, elle avait été d'autorité mise par son père dans un bateau pour partir épouser à Alger un instituteur de là-bas, ivrogne de surcroît !

Rebelle, enfermée à clef dans la cuisine et violée par son mari, il lui avait fallu des années pour réussir à voler l'argent nécessaire pour son retour en corrompant

qui il fallait. Elle ne détestait pas les musulmans : elle détestait les arabes et elle savait pourquoi !

Nous nous sommes mariés à BXL dans la plus stricte intimité. Commentaire de ses parents : « Tu n'as même pas été capable de trouver un arabe dans toute la France ». Je n'ai jamais pu rencontrer ses parents, morts depuis et rentrés au pays...

Le poids de la culture, bien plus que celui de la religion.

Je me demande si le poids des cultures n'a pas fait plus de dégâts que celui des religions.

Voilà 30 ans que, linguiste, musicien et voyageur, je me pose cette question, sans doute fondamentale.

La religion qui nous préoccupe actuellement me paraît encore plus menaçante car en plus de son livre « saint » (voir plus haut) elle implique de se conformer à un ensemble de traditions permettant les pires excès.

N'est-ce pas, en Algérie par exemple (où je suis bien sûr allé), la quasi impossibilité de rencontre harmonieuse entre des Français arrogants ou naïfs, fiers de leurs supériorités plus ou moins héritées de 1789, et des Algériens pauvres et encore attachés à leurs lopins de terre et leurs coutumes qui a causé ce divorce dans l'horreur appelé Guerre d'indépendance ?

J'ai eu la chance de survivre en 1980 à des voyages en solitaire le soir, à pied ou en métro, dans les faubourgs métissés de New York.

A Canton, je me suis trouvé à vélo, seul européen, cherchant une adresse au milieu d'une foule de Chinois curieux.

Quelle est en de tels moments l'importance de nos querelles entre laïques et religieux ?

Revenons-y : rien n'est simple et tout change ! Il semble indéniable qu'aujourd'hui c'est au tour du **capitalisme** de vaciller, mais il ne meurt pas sans tenter TOUT - comme dans une guerre ! - pour l'emporter, même s'il faut pour cela appauvrir et pourquoi pas rayer de la carte des populations entières de ces mêmes appauvris. Et, est-ce par hasard, au même moment chez nous dans les pays « riches », on nous rend con - les medias, les réseaux sociaux, les radiations, les assuétudes diverses et depuis la petite enfance... - pour ensuite nous prendre pour des cons ... et mieux « s'occuper » de nous !?

J'étais aux rencontres de la laïcité le 22 septembre à Bruxelles.

Un programme inouï avec des surprises musicales considérables, une organisation gentiment bordélique, des orateurs et un public de qualité et, enfin, pas que des vieux !

J'étais dans l'atelier avec Henri Pena-Ruiz (Hp-R) et Caroline Sägesser(CS).

Le premier - trop ? - brillant, ayant réponse à tout, partisan **d'une laïcité étatique de principes, donc sans concessions**, la seconde ferme mais ouverte aux compromis, d'autant que pour elle la **séparation église/Etat est une illusion et qu'il est urgent que l'Etat s'occupe** de la prolifération anarchique des communautés religieuses et du contenu des cours.

D'un côté j'avais très envie de remercier le théoricien HP-R de nous avoir aussi clairement rappelé les principes de base (hérités de 1789 mais passés ensuite à travers quels avatars !!!), de l'autre comme je comprenais la femme de terrain qui modestement mais fermement agissait, pas à pas, en fonction du possible ! « Belg en fier het te zijn »...

Si je peux me permettre une pointe d'humour : combien d'entre nous préféreraient Hollande à di Rupo ?

La différence était criante entre le Français fier de son Etat laïque et de ses écoles publiques et la seconde, héritière d'une guerre scolaire soldée par un autre compromis à la belge où l'Etat subventionne des églises et... la laïcité !

De nouveau le poids, léger dans ce cas, des cultures.

Plongeons-y un instant : pour HP-R, le retour du religieux est une conséquence de la désespérance sociale.

Assurément ; MAIS PAS SEULEMENT.

Et la démocratie, que j'ai un peu trop souvent entendu associer à la laïcité n'est sans doute, ne l'oublions pas, que le moins mauvais des régimes et certes pas un modèle qui convertira les fanatiques : souvent impuissante et parfois gangrenée par la corruption, ne nous étonnons pas que beaucoup la rejettent, tout comme nous avons rejeté le communisme pour la mauvaise raison que des potentats déformaient le socialisme dans des pays soumis à l'arbitraire et à la terreur.

Religion ou pas, richesse ou pas, il reste les contradictions de L'ETRE HUMAIN adulte comme enfant : une lutte non pas entre Dieu et le diable mais entre le bien et le mal inscrits dans nos gènes. Où qu'il soit et à tout âge, l'humain est très vite confronté à **l'égoïsme, l'envie, la compétitivité, la haine de la différence et le désir de se grouper avec ses seuls semblables, la naïveté, la tricherie et le mensonge, le plaisir de faire souffrir (mais si, mais si) ...**

Tiens, tiens, mais ne retrouve-t-on pas ici les « 7 péchés capitaux », fond de boutique des religions permettant d'inculquer la peur puis prétendant que la seule bonne manière d'en sortir c'est de faire appel à Dieu, par leur seul intermédiaire bien entendu ?

Les problèmes que dénoncent à juste titre les laïques, les socialistes et toutes les structures honorables est un problème de **MORALE** (de philosophie ?): **ne pas tuer, ne pas blesser, savoir vivre en groupe dans le dialogue, la justice, le respect et peut-être l'amitié. Essayer, encore et encore, que le monde soit un tout petit peu meilleur autour de nous quand nous le quitterons.**

Oublier le nazisme, le Rwanda, la Yougoslavie, le Haut Karabach, Jérusalem, le Liban... ou essayer d'en tirer des leçons pour éviter (là, je rêve) les tueries à venir, et encore et encore ??? Qui avait dit « Battons-nous pour que ce soit la dernière » ?

Rien n'est simple.

Nous mettons nos espoirs dans les cours de morale ? Mais les profs de morale sont aussi des humains !

J'ai été prof de morale, à ma grande surprise et sans l'avoir demandé, simplement parce que j'avais réussi un régentat dans une école publique où, bien sûr, je ne suivais pas de cours de cette religion que je ne connaissais que trop bien.

J'étais jeune et n'avais encore aucune philosophie, aucune formation humaniste, et ne savais que faire pour ne pas indisposer mes jeunes. Mon collègue du cours de religion, lui, savait quoi faire car il ne voulait pas changer l'être humain, mais seulement lui apprendre la foi, l'obéissance et la peur.

Rêvons ensemble : imaginons un(e) éducateur/trice assez génial(e) pour éveiller les jeunes entre autres:

- à l'unicité du vivant
- à la réflexion sur l'infiniment grand et l'infiniment petit
- au dépistage des injustices
- aux arts, aux différentes formes d'humour, aux langues, à la pratique du yoga et des arts martiaux, au bon usage de la modération et du (sou)rire
- aux dangers du gaspillage
- à l'espace/temps et l'au-delà ; l'espace est-il l'avenir de l'humain ? ou/et son passé ?
- à l'attitude à prendre par rapport à la trilogie Foi, Espérance et Charité
- à la pratique de tous les sports d'équipe non compétitifs (un exemple : l'alpinisme !)

- pardonner ? punir ?
- engagement ou anarchie ?
- à s'ouvrir au spirituel sans passer par le religieux (qui généralement ne « relie » que des fidèles à une structure peu transparente !)

Remarquez que j'évite soigneusement de vous parler d'amour !

Rien n'est simple.

TOUT serait-il plus compliqué qu'il n'y paraît ?

Ah oui, j'y pense : les 8 ateliers n'en étaient pas, c'étaient des séminaires.

N'organiserait-on pas un jour **de vrais ateliers** - en petits groupes - pour débattre et construire ensemble des conclusions qui seraient communiquées aux autres ateliers et pourraient peut-être aider des profs de morale en manque ?

Avec un modérateur (qui aurait depuis longtemps réfléchi au sujet !), des boissons, la parole à chacun, prise de notes par un(e) spécialiste (ah ha !), rédaction collective et relecture des conclusions, transmission avec éventuellement retours pour chacun qui le désire (e-mails...)

Par exemple sur un des thèmes évoqués ci-dessus : l'envie (pour les spécialistes : 3^e péché capital entre l'avarice et la colère !)

Examiner ses manifestations historiques et sa possible origine, **pour faciliter les choses en reculant à partir du présent** (quitte à y revenir en fin) comme

- X désire la femme de son voisin (modalités, conséquences, justifications évoquées...)
- L'élève Y projette de voler le stylo de Z, plus beau que le sien
- W vole dans les magasins
- Vois-tu l'envie dans les yeux d'un pauvre, d'un mendiant, d'un sans-abri ?
- L'envie n'est pas toujours mauvaise : quelle est la frontière ?
- Pris dans l'actualité : un voyou a tué pour de l'argent (que voulait-il faire avec etc.)

On peut remonter jusqu'à nos ancêtres de l'âge des cavernes, aux territoires de chasse, à la ruée vers l'or, au colonialisme, à la lutte pour la (sur)vie dans le monde animal ...

... suite sans fin...

Du boulot pour la Ligue de l'Enseignement ?

Vais-je nous souhaiter bonne chance ?

Courage !

José Bedeur

Jeudis 6 et 20 décembre : atelier d'art floral



Les fêtes de fin d'années sont proches et la décoration des tables de fêtes ou d'un lieu particulier de la maison fait partie des plaisirs du foyer.

A nouveau, l'imagination et la créativité seront présentes chez nos participantes.

Ces activités se déroulent de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe.

N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance au 064/ 44 23 26 ni d'y apporter votre petit matériel.

Marie- Christine Cuchet

Lundis 3 et 17 décembre : atelier d'aquarelles



Toujours aussi actifs et créatifs, les participants à cet atelier continuent à peindre avec plaisir, dans une ambiance conviviale.

L'intention de nous proposer une exposition de leurs nouvelles créations est dans l'air, mais laissons le temps au temps.

Signalons que le nombre de participants permet encore de compléter ce groupe, qu'il soit débutant ou confirmé.

Chacun reçoit les conseils lui permettant de se réaliser à travers la peinture.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation reste fixée à 6 € par séance, papier et café compris et parfois la petite friandise inattendue.

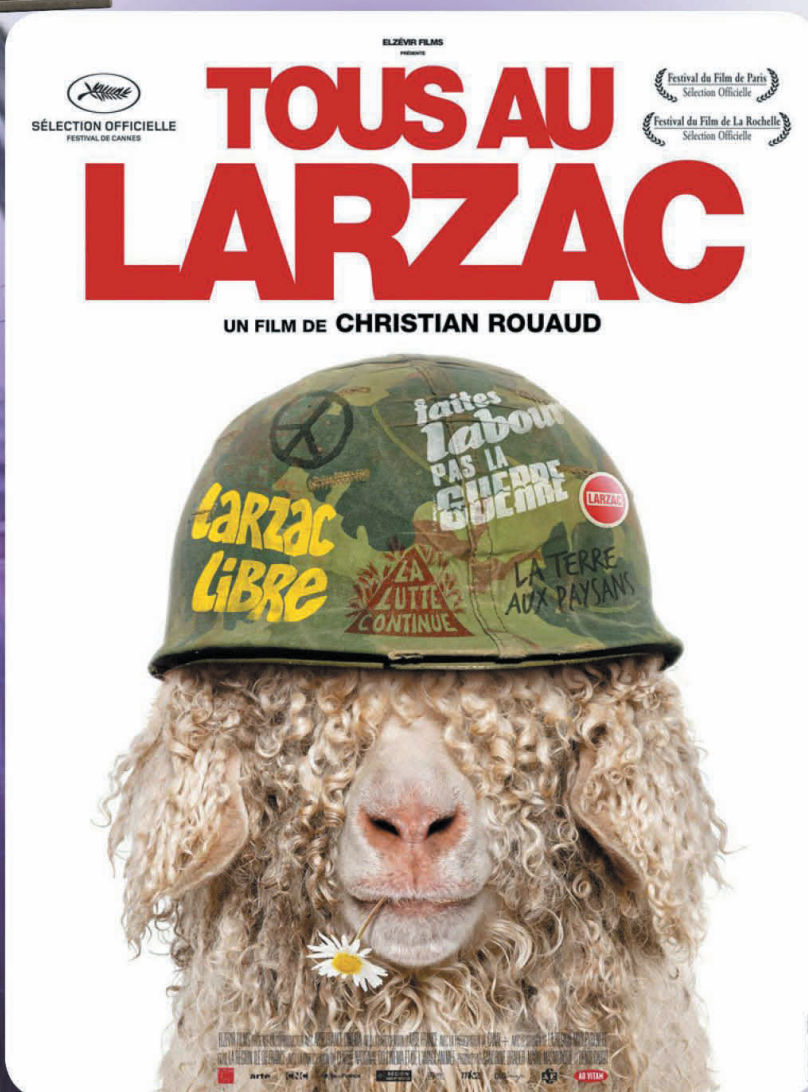
Nous vous invitons à téléphoner préalablement car le nombre de participants par séance ne peut dépasser 12 à 15 personnes maximum.

Anne-Marie André



Le Cinéma des Résistances

2012-2013
Saison 11



Jeudi 13 décembre 2012 à 20 heures

P.A.F : 4 €
(abonnement 5 séances : 16 €)
une boisson est offerte après le débat

info : 0497/ 46.34.93

Voiturage gratuit pour
les habitants de Morlanwelz : 064/ 44.23.26
(2 jrs avant la soirée)
La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite

Avec la collaboration
de la Direction Générale des
Affaires Culturelles du Hainaut -
Secteur des Animations et de la
Formation

Exempt de timbre - manifestation
culturelle
Editeur responsable : Y.Nicaise,
Place Albert 1er, 16a 7140 Mor-
lanwelz

le cinéma des résistances

Jeudi 13 décembre 2012 à 20 heures



TOUS AU LARZAC
un film de Christian Rouaud
(France, 2011)

César 2012 du meilleur documentaire.

Marizette, Christiane, Pierre, Léon, José... sont quelques uns des acteurs, drôles et émouvants, d'une incroyable lutte, celle des paysans du Larzac contre l'Etat, affrontement du faible contre le fort, qui les a unis dans un combat sans merci pour sauver leurs terres. Un combat déterminé et joyeux, mais parfois aussi éprouvant et périlleux. Tout commence en 1971, lorsque le gouvernement, par la voix de son ministre français de la Défense Michel Debré, déclare que le camp militaire du Larzac doit s'étendre. Radicale, la colère se répand comme une trainée de poudre, les paysans se mobilisent et signent un serment : jamais ils ne céderont leurs terres. Dans le face à face quotidien avec l'armée et les forces de l'ordre, ils déploieront des trésors d'imagination pour faire entendre leur voix. Bientôt des centaines de comités Larzac naîtront dans toute la France... Dix ans de résistance - pacifiste de bout en bout malgré la répression -, d'intelligence collective et de solidarité, qui les porteront vers la victoire.

Un film magnifique qui réhabilite le genre humain dans une période où la solidarité et la fraternité semblent être très mises à mal.

Les images sont belles, les propos émouvants.

P.A.F. : 4 € (abonnement 5 séances : 16 €)

Une boisson est offerte après le débat

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Avec la collaboration de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut - Secteur des Animations et de la Formation.

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 064/44.23.26

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

Le voile : un symbole de 3.000 ans de machisme religieux

Mohamed Kacimi, écrivain algérien, auteur notamment de La confession d'Abraham (Ed Folio Gallimard - 2012), a rédigé un article où il met en évidence le fait que le voile est commun aux trois religions monothéistes.

Le regard que porte cet écrivain sur un signe religieux qui, selon lui, est un marqueur de soumission de la femme à l'homme nous semble digne d'intérêt.

Nous portons cet article à votre réflexion.

Yvan Nicaise

Depuis des années, tout le monde parle du voile, de plus en plus de personnes portent le voile, pas seulement à Bamako ou au Caire, mais à Londres, Paris ou New York.

Symbole religieux ou signe religieux ?

Que signifie ce carré de tissus qui met la planète en émoi ?



Intrigué par autant de questions, j'ai décidé de consacrer quelques semaines de mes vacances à compulser les livres d'histoire religieuse pour remonter aux racines du signe, pour ne pas dire du mal.

Et là, en remontant au plus loin des traces écrites des civilisations antiques, en fouillant dans les annales des histoires sumériennes, j'ai découvert avec

stupéfaction que le voile découle à l'origine d'une illusion optique.

En effet, une croyance sémitique très ancienne attestée en Mésopotamie, considérait la chevelure de la femme comme le reflet de la toison pubienne!

«Les prostituées ne seront pas voilées»

Donc, il a fallu très tôt lui couvrir la tête, afin de lui occulter le sexe! Cette croyance était si répandue dans les pays d'Orient, notamment en Mésopotamie, qu'elle a fini par avoir force de loi.

Aussi, le port du voile est-il rendu obligatoire dès le XII^e siècle avant J.-C. par le roi d'Assyrie, Teglath-Phalazar I^{er}:

«Les femmes mariées n'auront pas leur tête découverte. Les prostituées ne seront pas voilées.»

C'était dix-sept siècles avant Mahomet et cela se passait en Assyrie, l'Irak d'aujourd'hui.

Dans la bible hébraïque, on ne trouve aucune trace de cette coutume, cependant la tradition juive a longtemps considéré qu'une femme devait se couvrir les cheveux en signe de modestie devant les hommes.

Le voile comme instrument de ségrégation pour l'Eglise

Il faudra attendre l'avènement du christianisme pour que le voile devienne une obligation théologique, un préalable à la relation entre la femme et Dieu.

C'est saint Paul qui, le premier, a imposé le voile aux femmes en avançant des arguments strictement religieux. Dans l'épître aux Corinthiens, il écrit:

«Toute femme qui prie ou parle sous l'inspiration de Dieu sans voile sur la tête, commet une faute identique, comme si elle avait la tête rasée. Si donc une femme ne porte pas de voile, qu'elle se tonde; ou plutôt, qu'elle mette un voile, puisque c'est une faute pour une femme d'avoir les cheveux tondus ou rasés.»

Et plus loin:

«L'homme, lui, ne doit pas se voiler la tête: il est l'image et la gloire de Dieu, mais la femme est la gloire de l'homme. Car ce n'est pas l'homme qui a été tiré de la femme, mais la femme de l'homme, et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. Voilà pourquoi la femme doit porter sur la tête la marque de sa dépendance.»

L'Eglise s'en servira à l'égard des femmes, pour les considérer comme des créatures inférieures par nature et selon le droit.

On voit qu'à l'origine, le voile est utilisé comme un instrument de ségrégation qui fait de la femme un être inférieur, non seulement vis-à-vis de l'homme mais aussi de Dieu.

Il est intéressant de noter que ce passage des Corinthiens est repris aujourd'hui par la plupart des sites islamistes qui font l'apologie du foulard.

Et dans l'Islam?

Sept siècles plus tard naît l'Islam. Le Coran consacre au voile ces passages:

«Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur étoffe sur leurs poitrines.» Coran (24: 31)

Enfin dans la sourate 33, Al-Ahzab (les Coalisés), au verset 59, il est dit:

«Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles de grandes étoffes: elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées.» Coran (33 : 59)

Sans vouloir être aussi pointilliste que les orthodoxes, je ferai remarquer que nulle part dans ces sourates, il n'est fait explicitement mention de voile (hijab) recouvrant le visage, cachant les cheveux et encore moins tout le corps.

Dans la première sourate, le Coran appelle simplement les croyantes à recouvrir leurs poitrines. La très sérieuse Encyclopédie de l'Islam (éd. Leyde) apporte cette explication:

«Dans l'Arabie préislamique, une coutume tribale voulait que durant les batailles, les femmes montent en haut des dunes et montrent leurs poitrines à leurs époux guerriers pour exciter leur ardeur au combat et les inciter à revenir vivants afin de profiter de ces charmes.»

Le verset en question aurait été inspiré au Prophète pour instaurer un nouvel ordre moral au sein des tribus. Quant au deuxième verset, il a fait l'objet de maintes lectures et controverses, la plus intéressante étant celle d'un grand imam qui, à l'âge d'or de Bagdad, au IX^e siècle, en fit cette originale lecture:

«Le Seigneur n'a recommandé le voile qu'aux femmes du Prophète, toute musulmane qui se voilerait le visage se ferait passer à tort pour la sienne et donc sera passible de 80 coups de fouet.»

Le voile est resté depuis le signe distinctif des riches citadines et demeura inconnu dans les campagnes où les hommes ne songeaient pas à voiler les femmes en raison des travaux qu'ils leur confiaient.

Un avant et après «Révolution iranienne de 1979»



C'est la Révolution iranienne de 1979 qui entraîne la généralisation du voile. Le hijab, innovation sortie tout droit de la tête des tailleurs islamistes, a supplanté dans les pays du Maghreb le haïk traditionnel, un carré de tissu blanc. Bien sûr, ce sont là les signes d'une société arabo-musulmane en crise, sans projet, sans perspectives, soumise à des régimes totalitaires et qui n'a pour

unique espace de respiration, d'utopie, que la religion.

Pierre Bourdieu expliquait que dans l'Algérie coloniale, l'homme colonisé renvoyait sur la femme toute la violence subie de la part du colonisateur.

Désormais, l'homme musulman renvoie sur la femme tout le chaos que lui fait subir la crise planétaire.

Dans ces pays sans libertés, l'islamisme fonctionne comme une eschatologie. Il efface toutes les aspérités de la vie pour ne faire miroiter que les plaisirs de «*son vaste paradis*».

L'islam à l'origine: une religion d'Etat et de conquête

Ici se pose également la question de la place de l'islam chez l'autre. Contrairement au judaïsme qui s'est forgé dans l'exil, au christianisme qui s'est inventé durant les persécutions, l'islam est venu au monde comme une religion d'Etat et une religion de conquête.

Il n'a pas été souvent minoritaire et la place qu'il a accordée aux autres religions n'a pas été un exemple de tolérance. Et qu'on en finisse également avec cette parité des signes religieux.



A Rome ou à Jérusalem, on ne lapide pas ceux qui ont oublié leur croix ou leur étoile de David, en revanche, de Téhéran à Khartoum, de Kaboul à Casablanca, chaque jour des femmes sont violées, vitriolées, assassinées, fouettées ou licenciées parce qu'elles ne se sont pas couvert le visage et le

corps.

Le hijab est l'effacement et l'abolition virtuels de la femme. Tous les écrits fondamentalistes l'affirment, «*le voile est obligatoire car il doit cacher la aoura (parties du corps) de la femme*».

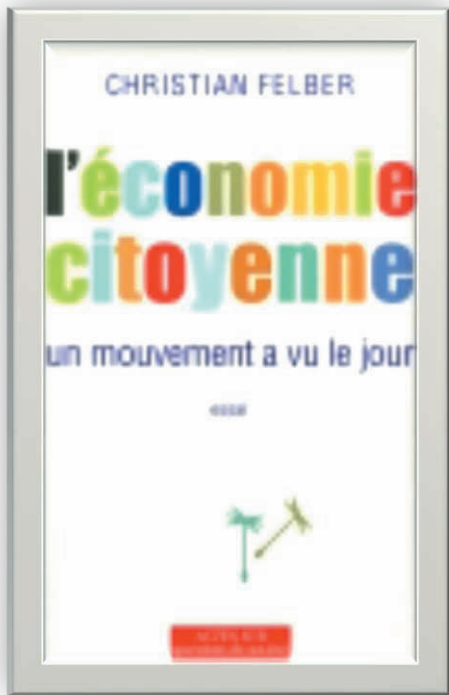
C'est-à-dire que tout son corps est perçu comme une partie honteuse. Le hijab joue la fonction que lui a assigné Paul, il y a deux mille ans: signifier à la femme en public qu'elle est un être inférieur, bonne à museler.

Toute fille pubère est donc perçue comme une partie honteuse. Elle est éduquée pour se percevoir, depuis l'âge de 8 ans, comme un objet sexuel potentiel qui doit être dérobé aux yeux de la foule concupiscente.

Derrière chaque voile, il y a trois mille ans de haine envers la femme qui nous regarde.

Mohamed Kacimi

Source : www.stateafrique.com



L'économie citoyenne, l'économie autrement...

Notre économie mondiale s'enlise chaque jour un peu plus. Engrenage de crises économiques à répétition. Modèles économiques et sociétaux contestés...

Cet essai propose une autre voie économique : indépendante et démocratique. Une autre manière de concevoir l'économie. Une façon de voir qui n'est ni capitaliste, ni communiste.

Christian Felber, figure de l'alter mondialisme, est chargé de cours universitaires. Il est connu pour ses prises de positions inédites et ses alternatives économiques. Il propose régulièrement de nouveaux modes d'actions démocratiques.

Ce nouveau modèle économique, qui se veut une utopie réaliste, fait des citoyens eux-mêmes les acteurs principaux du système économique, mettant l'accent sur le bien-être commun, le partage, la participation et l'engagement.

Intéressant. Interpellant. A découvrir !

Ouvrage publié chez *Actes Sud*. Partagé, un livre s'enrichit, des vues et des vies de chacun. Cet ouvrage vient de s'ajouter à notre bibliothèque ; n'hésitez pas à l'emprunter au secrétariat de notre maison.

Olivier Bruyère

Lundis 3 et 10 décembre : Cours d'italien



Le cours d'italien à l'intention d'un public adolescent et adulte continue à être dispensé dans notre maison.

Il s'agit d'un partenariat entre la Maison de la Laïcité et l'association « Vincenzo Bellini » de Morlanwelz.

Ces cours sont ouverts à toute personne souhaitant se familiariser à la pratique de cette langue afin de mieux

appréhender la culture et les traditions italiennes.

Ces séances sont animées par Madame Sophie MATHIEU, Professeur à l'athénée provincial de Morlanwelz. Elles se déroulent de 17h00 à 18h30 ou de 18h30 à 20h00 selon le groupe.



Laïcité en débat

Pierrre Galand répond au constitutionnaliste Marc Uyttendaele suite à la parution de sa carte blanche dans la Libre Belgique du 20 novembre. Ce dernier pourfendait le principe du financement de la laïcité.

"Non Marc, t'es pas tout seul !"

Dans sa **chronique** du 20 novembre dernier, l'éminent professeur de droit constitutionnel **Marc Uyttendaele** lance une charge **frontale** et **musclée** contre le financement de la laïcité organisée qui fait des associations laïques subventionnées *"les fossoyeurs du principe de laïcité qu'elles prétendent défendre"*. M. Uyttendaele avait déjà allumé un feu semblable en 1994, par une carte blanche dans "Le Soir" où il fustigeait la modification de l'article 181 de la Constitution qui étendait le **financement** des cultes à l'assistance morale non confessionnelle.

Son **exercice intellectuel** peut séduire sur le principe. Mais il y a loin de la théorie à la pratique et il faut bien reconnaître aujourd'hui qu'au vu de l'expérience, le financement d'une structure laïque s'avère utile à la défense de la laïcité au sens premier - la **séparation des Eglises et de l'Etat** d'une part et, d'autre part, la liberté de conscience de la communauté non confessionnelle. Le constat en est de plus en plus largement partagé, même parmi les associations laïques françaises, au sein de l'ULB et par un nombre grandissant d'organisations européennes.

Dès 1994, feu **Philippe Grollet**, alors président du CAL, avait déjà répondu à M. Uyttendaele, en proposant une série d'arguments qu'il est tentant de reprendre tels quels. Précisant qu'un débat sur l'article 181 de la Constitution serait utile pour autant qu'il fût global, il écrivait, notamment : *"Non seulement soucieux d'une séparation effective de l'Eglise et de l'Etat, le mouvement laïque s'oppose à la stratification de la société en 'piliers' philosophiques et politiques disposant chacun de leurs institutions, leurs écoles, leurs banques. A une vision 'libanaise' du pluralisme, génératrice de tensions, voire d'affrontements, la laïcité oppose la défense de l'école de tous et de services ouverts à tous."* "C'est précisément pour

pouvoir offrir à tous ceux qui le souhaitent une assistance morale qui s'inspire de ces idéaux et, en définitive, pour promouvoir une société pleinement pluraliste, que les associations laïques revendiquent les moyens d'action que les pouvoirs publics attribuent aux cultes au nom de leur utilité sociale présumée. L'assistance morale laïque répond par le libre examen, sans prosélytisme, sans préjugé et sans recours au magique ou au divin, à la demande individuelle ou collective de quiconque est à la recherche du sens."

Bien entendu, il ne s'agit pas de tomber dans le piège, généralement tendu par ceux que la laïcité dérange, qui consisterait à assimiler le mouvement laïque à une Eglise de plus, stigmatisant en conséquence un supposé "**dogmatisme laïciste**" (sic). Philippe Grollet en était bien conscient : "*Evidemment, la laïcité reste un choix individuel. Individuel mais pas solitaire. Non Marc, tu n'es pas tout seul ! [...] Assurément la laïcité, c'est un choix personnel qui ne nécessite, en soi, aucune reconnaissance institutionnelle, aucune confirmation solennelle, aucune carte d'adhésion, ni rite ni formalité. [...] Mais se contenter d'une prise de conscience personnelle et solitaire, c'est accepter que rien ne change. C'est se condamner à l'impuissance absolue. [...] Concrétiser l'idéal laïque en actes[...], c'est le choix volontaire et spontané de celles et ceux qui ont créé, animé et qui continuent à faire fonctionner les associations laïques et qui ne peuvent se contenter de simplement 'rêver la laïcité' et d'espérer le libre examen'."*

Dix-huit ans après, l'histoire a repassé les plats. Les théoriciens continuent de réfléchir (ou à resservir leurs certitudes). A quelques portes de là, les acteurs de la laïcité agissent en fonction de la réalité d'aujourd'hui, pour rendre utiles au bien commun les moyens qui leur sont alloués. Sous l'égide du libre examen et dans le souci permanent de la séparation des dogmes et de la chose publique.

Pierre GALAND

Président du Centre d'action laïque - CAL

La loi sur l'euthanasie a 10 ans

Dans nos derniers numéros, nous n'avons pas eu l'occasion de rappeler qu'en Belgique, la loi du 28 mai 2002 régit l'acte d'euthanasie. Elle est reconnue comme un droit pour chaque malade de poser ses choix personnels de vie et de mort pour autant qu'il se trouve dans les conditions édictées par la loi.

Afin de mieux la comprendre, nous avons, le 16 Septembre 2011, invité le Docteur Dominique Lossignol, spécialiste de la douleur et des soins supportifs à l'Institut Bordet, (Vice-président de l'A.D.M.D.*) à nous présenter une conférence intitulée « Choisir sa mort : un droit, une ultime liberté »

Cette loi rencontre toujours des opposants.

Pour preuve, « La Libre » du 12 juin dernier qui, sous le titre moqueur « Loi sur l'euthanasie : heureux anniversaire » publiait un article signé « Le Collectif de professionnels » dont voici un extrait :

« Cette loi transgresse un interdit fondateur et met en péril jusqu'aux fondements de la démocratie ».

A cet article, des centaines de personnalités du monde médical, universitaire, juridique ont apporté et signé une réponse qui peut se résumer en « Nous demandons que soit respectée notre conception qui veut laisser les êtres assumer leur choix et rester maître de leur mort ». Pour l'ADMD, les préoccupations se portent sur le futur de la loi et son élargissement.

Vous trouverez, dans la suite de cet article, le texte rédigé par Marc Englert, membres du conseil d'administration de l'ADMD.

**Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité.*

Yvan Nicaise

L'élargissement de la loi relative à l'euthanasie

Un débat se prépare

La question de l'élargissement de la loi relative à l'euthanasie a refait surface. Rappelons les positions défendues par l'ADMD.

Les limites étroites et l'inutile complexité de la déclaration anticipée d'euthanasie

La déclaration anticipée d'euthanasie ne s'applique qu'en cas d'inconscience, un terme qui en limite fortement l'application. De plus, sa rédaction et son renouvellement obligatoire sont inutilement complexes. L'ADMD a entrepris des démarches auprès de la ministre de la Santé pour simplifier dans l'immédiat la procédure de renouvellement, ce qui serait possible par Arrêté royal.

Pourquoi ne pas prévoir que le renouvellement pourrait se faire par un simple écrit ?

En revanche, la formulation, la limitation à 5 ans et les diverses obligations imposées pour la rédaction de la déclaration ne pourraient être modifiées que par le vote d'une nouvelle loi.

Le refus d'euthanasie

Une étude réalisée « Zorg rond bed levenseinde » de la VUB et de l'université de Gand a mis en évidence qu'en Flandre 48% des demandes d'euthanasie ont été honorées (5% ont été refusées par le médecin, 10% ont été retirées par le patient et dans 23% des demandes, le patient est décédé avant que l'euthanasie ne soit pratiquée). Cette proportion est vraisemblablement nettement moindre en Communauté française. Quelles que soient les raisons des refus, le problème est sérieux et demande des solutions. Trois options ont été proposées : l'obligation pour le médecin qui refuse une demande d'euthanasie de désigner un confrère consentant, une clinique pour la fin de vie, des équipes itinérantes comportant un médecin disposé à répondre aux demandes d'euthanasie. Actuellement une ébauche de solution a été mise sur pied par nos amis flamands. Son efficacité réelle n'est pas connue.

L'euthanasie des mineurs d'âge

L'âge fixé par la loi est celui de la capacité légale (18 ans) et un mineur ne peut en bénéficier que s'il est légalement émancipé. Aux Pays-Bas, l'euthanasie est possible à partir de l'âge de 12 ou 14 ans avec des conditions particulières visant à respecter le principe d'une « demande lucide et consciente » et à tenir compte de la position des parents. Cette solution pourrait sans doute être transposée à la Belgique mais exigerait une modification de la loi et, par conséquent, un débat parlementaire.

Le PS précise sa position

Le parti socialiste a lancé un appel à un débat parlementaire en vue d'élargir la loi relative à l'euthanasie. « Le PS veut aujourd'hui aborder, sereinement et sans tabou, les cas de mineurs d'âge ou des personnes en état d'inconscience progressive. Le PS souhaite aussi que les patients puissent recevoir une réponse à leur demande dans un délai précis, et que la validité de la déclaration anticipée soit améliorée ». Le PS veut également « soutenir davantage le corps médical » et améliorer les « capacités de réponses médicales » aux situations de fin de vie, tant pour les soins palliatifs que pour l'euthanasie (formation, équipes spécialisées). « Certains préfèrent mourir de mort naturelle et nous respectons ce choix » a souligné jeudi le président du PS, Thierry Giet. « Nous demandons simplement qu'en parallèle, le droit des personnes qui décident de bénéficier

d'une euthanasie soit tout autant respecté et garanti ». « La loi fonctionne, mais il reste aujourd'hui des situations, des histoires extrêmement douloureuses devant lesquelles nous ne pouvons fermer les yeux » a déclaré le sénateur PS Philippe Mahoux, l'un des pères de la loi.

Pourquoi rouvrir le débat ?

Les propositions de la loi déposées par le Sp-A visant à ouvrir la portée de la loi sur l'euthanasie aux personnes démentes ou plongées dans un état d'inconscience prolongée et aux mineurs méritent d'être étudiées et débattues. Mais attention, rouvrir le débat ne doit pas déboucher sur une restriction des droits et des libertés contenus actuellement dans la loi. En outre, au-delà des propositions du Sp-A, il serait nécessaire de se pencher sur des problèmes qui se posent actuellement :

- le refus de certains hôpitaux, maisons de repos et/ou de services de soins à domicile de répondre à une demande d'euthanasie ;
- le délai de réponse du médecin refusant la demande qui peut être long ;
- la procédure de reconduction de la déclaration anticipée très contraignante ;
- la conservation de la déclaration anticipée ;
- un recours excessif à la sédation contrôlée terminale ;
- la prise en compte de demandes émanant d'autres catégories de personnes
- (par exemple minorité prolongée, handicap mental profond).

La loi actuelle : une loi de liberté

La loi actuelle permet à ceux qui le souhaitent de demander, dans certaines conditions, qu'un médecin mette fin à leur souffrance en toute légalité. Elle autorise également le médecin à refuser d'accéder à une demande, par conviction personnelle. Le médecin sera tenu dans ce cas, à la demande du patient, de transmettre le dossier à un confrère. La loi garantit donc le respect des convictions philosophiques des uns et des autres. Cette loi n'est toutefois pas assez connue ; il est nécessaire d'informer largement à ce sujet.

Par ailleurs, la déclaration anticipée de demande d'euthanasie est un document dans lequel le déclarant consigne sa volonté. Personne ne décide à sa place. Par ce document, il mandate une personne de confiance qui est tenue de faire valoir le choix du déclarant, au cas où il ne serait plus en mesure de s'exprimer.

La loi actuelle est une loi de liberté, qui permet à des conceptions très variées de la vie et de la dignité de s'y retrouver sans s'imposer aux autres.

C'est dans cet esprit qu'il convient de rouvrir débats.

M . Englert

**Repas de fêtes du dimanche
16 décembre 2012 à 12h30**

Menu



Apéro Breton (offert)

-o-o-o-o-

Coquille de mer gratinée

-o-o-o-o-

Civet de biche aux griottes

Chicons braisés

Purée aux deux saveurs

-o-o-o-o-

Ronde des fromages

-o-o-o-o-

Gâteau de fêtes

-o-o-o-o-

Café - Mignardises

**Participation : 20 € (jusque 12 ans : 12 €)
Et toujours nos vins et boissons à prix modérés.**

**Réservation au 064/442326 (Paola)
Confirmation par virement
au compte IBAN BE76 0682 1971 1895
ou auprès de Paola
Date limite : Mercredi 12 décembre**

***La Maison de la Laïcité : toujours des activités à mini prix.
Pourquoi s'en priver !***